

## Un budget supplémentaire concrétisant une ambition majeure du projet Anjou 2021

- **Des crédits nouveaux disponibles à hauteur de 28,77 M€**

Le compte administratif 2016 permet de dégager un solde net global à hauteur de 18,22 M€. En outre, les prévisions établies pour le budget primitif 2017 sont augmentées à hauteur de 10,55 M€, à la suite de la notification définitive de certaines recettes :

- **fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux : + 5,11 M€**  
 [fonds passé de 575 M€ en 2015 à 630,4 M€ en 2016, à la faveur de l'augmentation du produit national des DMTO (+ 8 %) et dont 76 départements sont bénéficiaires]
- **taxe spéciale sur les conventions d'assurance : + 1,55 M€**
- **fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises : + 1,53 M€**
- **rôles supplémentaires au titre de 2015 et 2016 en matière de fiscalité directe : + 0,99 M€**
- **fonds de soutien 2016 [art. 131 LFR 2016 ; 200 M€ pour 40 départements bénéficiaires] : + 0,94 M€**

Au total, 28,77 M€ sont donc disponibles pour des **mesures nouvelles ou complémentaires** au budget 2017.

- **Une augmentation des crédits d'action sociale à hauteur de 14,69 M€**

La charge nette des dotations en faveur de l'action sociale est augmentée de 14,69 M€ :

- **+ 9,50 M€** pour l'autonomie dont + 5,6 M€ pour l'APA **et les frais d'hébergement des personnes âgées en établissement** et + 3,8 M€ pour la PCH **et les frais d'hébergement des personnes handicapées**  
*Le volume important de crédits inscrits pour l'autonomie permettra d'améliorer le délai de paiement des frais d'hébergement en établissement.*
- **+ 4,03 M€** pour l'enfance et la famille, **essentiellement pour l'hébergement et la prévention, et notamment en raison de la forte progression du nombre de mineurs non accompagnés (215 en avril 2016 ; 330 en avril 2017)**
- **+ 1,16 M€** pour l'insertion dont 1 M€ pour le paiement de l'allocation RSA, dont la revalorisation prévue dans le cadre du plan quinquennal de lutte contre la pauvreté représentera + 1,9 % en 2017

- **Une augmentation des crédits de 6,29 M€ en charge nette pour les autres politiques départementales**

- **+ 3,08 M€** pour le **développement équitable des territoires** dont + 2 M€ pour le haut débit et **+ 0,54 M€** pour le réseau routier (grosses réparations aux chaussées)
- **+ 3,28 M€** pour la **gestion immobilière** dont + 1,4 M€ pour le VSE

- **Une augmentation de 3,29 M€ des crédits pour dépenses imprévues** pour faire face aux éventuels aléas en deuxième partie d'exercice 2017

- **Conformément aux engagements du projet de mandature, l'amorce du désendettement**

« La dette publique de la France : un poids du passé, un défi pour l'avenir » : le titre du rapport présenté le 31/05/2017 par le sénateur Albéric de Montgolfier **pourrait aussi s'appliquer à la situation du département**, toute proportion gardée **à condition qu'il soit rappelé que**, contrairement à l'endettement de l'État, celui des collectivités **finance** exclusivement des dépenses d'investissement. Il n'en reste pas moins qu'à l'échelle **de notre département**, la dette, poids du passé, représente **aussi** un défi pour l'avenir, **dans le sens où il conviendrait que, sur les prochaines années, la solvabilité de notre collectivité reste sauvegardée et que nos ratios financiers nous permettent encore d'avoir accès au crédit.** Pour cette raison, outre la préservation d'un niveau adéquat d'épargne **(ou capacité d'autofinancement) qui est un point fondamental**, l'amorce d'un désendettement au cours de la mandature **constituait aussi l'un des engagements** du projet Anjou 2021. Après une croissance continue de l'encours de la dette **après 2002**, puis sa stabilisation à partir de 2015, le BS 2017 permet précisément d'amorcer un désendettement à hauteur de 4,5 M€ **(1 % de la dette du Département).**

**En définitive, les mesures prises au cours des récents exercices ont permis de préserver les équilibres financiers. Des éléments de conjoncture favorables (DMTO et fonds de péréquation et de soutien) aidant, la concrétisation d'un élément majeur de la stratégie budgétaire du projet Anjou 2021 est rendue possible avec l'amorce du désendettement. Les incertitudes institutionnelles et financières pour 2018 plaident toutefois sans équivoque en faveur du maintien de la plus grande vigilance budgétaire.**